

## 1. Programme d'échange

- 1.1.** Le programme d'échange Barco ClickShare (« Programme d'échange ») administré par Barco et/ou l'un de ses agents (« nous » ; « notre » ; « Barco ») permet aux revendeurs ClickShare agréés Barco de proposer à leurs clients d'échanger les appareils Barco éligibles (« Produits repris ») contre un nouvel appareil (« Nouveaux produits achetés ») à un tarif réduit sous réserve des conditions énoncées par les présentes (les « Conditions générales du Programme d'échange »).
- 1.2.** Le site Web du Programme d'échange complète les Conditions générales du Programme d'échange avec les informations suivantes :
- La période de validité
  - Les pays participants (avec pour référence l'adresse de l'utilisateur final qui commande un Nouveau produit acheté auprès du Revendeur)
  - Les participants (Revendeurs et Utilisateurs finaux)
  - Les produits éligibles au Programme d'échange (« Produits repris »)
  - Les Nouveaux produits achetés
  - Les règles et exigences du Programme
  - La procédure
  - Le test d'acceptation
  - Le site Web du Programme d'échange
  - Tout autre élément nécessaire au traitement de la transaction d'échange
- 1.3.** Le présent Programme d'échange ne peut être cumulé avec d'autres campagnes promotionnelles proposées aux Revendeurs. Si nous estimons que la présente offre d'échange est associée ou « cumulée » avec d'autres offres promotionnelles ou des accords tarifaires spéciaux proposés par Barco, nous nous réservons le droit de refuser la participation du revendeur au Programme d'échange.
- 1.4.** Le non-respect des conditions d'éligibilité, que ce soit sur la forme (mauvaises coordonnées fournies au cours du processus de demande), le fond (différences de valeurs ou de quantités), les délais (dans les 30 jours suivant l'achat d'un nouveau ClickShare par l'Utilisateur final) ou autre, peut retarder ou exclure la participation du Revendeur au Programme d'échange, ou le remboursement en vertu des présentes. Les Revendeurs ne sauraient tenir Barco, ses sous-traitants et clients pour responsables des dommages dus à un non-respect des présentes, des informations incorrectes ou une prestation retardée en vertu des présentes.

## 2. Protection des données et de la vie privée

Dans le cadre de la procédure, nous pouvons être amenés à demander certaines données afin d'identifier l'Utilisateur final des Nouveaux produits achetés. Dans ce cas, le Revendeur est tenu d'informer l'Utilisateur final (et, le cas échéant, d'obtenir son consentement pour nous les communiquer). Les données collectées incluent :

- Nom de l'Utilisateur final
- Nom de l'entreprise
- Adresse de l'entreprise, y compris le pays/la région
- Coordonnées professionnelles : adresse e-mail et numéro de téléphone

Ces données seront transférées à Barco NV, dont le siège social se trouve à l'adresse suivante : President Kennedypark 35, 8500 Courtrai, Belgique (« Barco »), le fabricant des produits qui font l'objet des présentes Conditions générales du Programme d'échange. Ces données sont traitées par Barco pour son intérêt légitime afin de sécuriser ses produits, informer le Revendeur et/ou l'Utilisateur final sur la gestion du cycle de vie des produits Barco et la prestation des services Barco relatifs aux produits.

Barco limitera l'utilisation de ces données pour aviser le sujet des données (i) des mises à jour et notifications importantes concernant les produits et les logiciels ; (ii) des informations sur le cycle de vie des produits (fin de vie, fin de service, lancement de nouveaux produits) ; (iii) des informations sur la garantie et/ou le contrat de service.

Barco est responsable du traitement de ces données. Barco peut partager ces données avec d'autres sociétés associées à Barco.

Le sujet des données a le droit de demander l'accès gratuit à ses données à caractère personnel traitées par Barco et d'en demander la rectification. En outre, le sujet des données peut demander l'effacement, une limitation du traitement et la transférabilité de ses données à caractère personnel, et il peut s'opposer à leur traitement. Toutefois, veuillez noter que la législation en vigueur peut imposer des conditions sur l'exercice de ces droits.

Toute personne concernée peut envoyer sa demande par e-mail à l'adresse [dataprotection@barco.com](mailto:dataprotection@barco.com). Le sujet des données a également le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle, en Belgique la Commission de la protection de la vie privée située rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles et dont l'adresse e-mail est : [commission@privacycommission.be](mailto:commission@privacycommission.be).

Si le Revendeur ou tout sujet des données souhaite recevoir des informations sur les produits Barco, il doit se rendre dans la section « S'inscrire » <https://infopages.barco.com/EmailPreferenceCenter.html> du site [www.barco.com](http://www.barco.com).

### 3. Conditions contractuelles

Le Revendeur accepte que les présentes Conditions générales du Programme d'échange puissent être remplacées, modifiées ou annulées à tout moment, y compris que le Programme d'échange soit interrompu ou résilié avec ou sans préavis, à condition que ces modifications n'affectent pas les reprises initiées avant la date de la modification. Veuillez vous rendre sur le site Web du Programme d'échange afin de consulter la version actuelle des Conditions générales ainsi que les détails supplémentaires du Programme d'échange.

Toute participation au Programme d'échange peut être refusée ou annulée, avec ou sans préavis, si Barco la soupçonne d'avoir un but frauduleux ou illégal. Si nous estimons que l'échange proposé n'est pas admissible en vertu des présentes Conditions générales du Programme d'échange, Barco en informera le revendeur.

### 4. Parties contractantes

Barco (y compris ses partenaires) se chargera de toutes les questions administratives, logistiques, financières et autres questions applicables dans le cadre du Programme d'échange. Bien que le programme soit approuvé par Barco, Barco ne contracte aucune obligation et ne fournit aucune garantie par les présentes. Le Revendeur doit s'assurer que les Conditions générales que Barco propose répondent à ses attentes.

### 5. Titre de propriété

En acceptant les présentes Conditions générales du Programme d'échange, le Revendeur garantit que :

- tous les Produits repris sont la propriété de l'Utilisateur final concerné au nom duquel le Revendeur agit ;
- l'Utilisateur final en question détient le titre de propriété des Produits repris, qu'il est exempt de tout intérêt ou privilège, et que la propriété de cet Utilisateur final n'est pas assujettie aux droits de tierces personnes ;
- que cet Utilisateur final a renoncé à ses droits de propriété au profit de Barco ou, s'il y a lieu, de son partenaire désigné ;
- qu'il a le droit légitime de transférer à Barco les Produits repris ou, s'il y a lieu, de les transférer au partenaire désigné ;
- le Produit repris n'est lié à aucune restriction ou charge, notamment les données personnelles ou les logiciels de tiers qui ne peuvent pas être transférés ou pour lesquels des redevances sont dues ;
- les Produits repris ne contiennent pas de données et seront dénués de tout danger biologique, chimique ou autre.

Les demandes contenant de fausses déclarations ne seront pas traitées. Les transactions peuvent être retardées ou annulées si nous soupçonnons raisonnablement que ces garanties ne sont pas respectées.

## 6. Transfert de risque et de propriété

Le risque et la propriété du Produit repris seront transférés à Barco ou, s'il y a lieu, au partenaire désigné, lors de la remise du Produit repris au transporteur. La livraison du Produit repris au transporteur désigné est définitive et effective, impliquant le transfert du titre de propriété de ce produit à l'entité désignée, sans aucun lien ni aucune charge. Le Revendeur accepte de signer tous les documents et de prendre toutes les mesures nécessaires pour effectuer un tel transfert de propriété.

## 7. Logistique

Les Produits repris doivent se situer dans le pays éligible pour que le fournisseur de services de Barco puisse enlever les appareils. Une fois la demande de reprise vérifiée et validée par le fournisseur de services de Barco, ce dernier enverra un e-mail au Revendeur pour organiser l'enlèvement des Produits repris à l'adresse du Revendeur ou de l'Utilisateur final, selon l'arrangement conclu. Une fois la date d'enlèvement et l'adresse fixées, le fournisseur de services de Barco enverra au Revendeur un bordereau d'expédition par e-mail qui devra être placé à l'extérieur du colis. Il s'agit d'un document permettant à Barco d'organiser l'enlèvement des Produits repris et de couvrir l'ensemble des frais d'expédition. Le Revendeur est responsable de fournir un emballage approprié (de manière à garantir la sécurité du transport et à éviter les dommages) pour assurer l'expédition des Produits repris, ainsi que de son coût. L'unité, l'unité d'alimentation, tous les boutons et, s'il y a lieu, tous les accessoires (antennes, manuels, etc.) doivent être inclus. Les Produits repris à enlever doivent être emballés, prêts à l'expédition et disposés sur palette si le poids excède 30 kg. Le numéro de référence de la reprise doit être clairement visible à l'extérieur de l'emballage. L'étiquette d'expédition doit être fixée de manière à ce qu'elle soit facile à lire et ne puisse pas être perdue. L'enlèvement doit être effectué au niveau de la porte d'entrée du bâtiment au rez-de-chaussée.

Le délai entre le moment où la demande éligible du Revendeur satisfait toutes les exigences requises et l'enlèvement du Produit repris ne doit pas dépasser 30 jours ouvrables. À la date prévue, Barco ou son fournisseur de services enverra un transporteur à l'adresse indiquée par le Revendeur dans sa demande ou avisera le Revendeur du report de l'enlèvement. Si la date prévue venait à ne pas convenir au Revendeur, il devra alors contacter le Centre de service client. Des frais supplémentaires peuvent être facturés au Revendeur si les Produits repris ne sont pas prêts pour l'enlèvement à la date prévue.

## 8. Transaction irrévocable

Après l'enlèvement par le transporteur, aucun Produit repris (y compris les accessoires) ne peut être renvoyé au Revendeur ou à l'Utilisateur final, et tous ces articles demeurent la propriété de Barco ou, s'il y a lieu, du partenaire désigné. Barco peut se débarrasser de tout Produit repris selon sa convenance, sous réserve des lois environnementales. Le Revendeur est responsable d'effacer toutes les données du Produit repris et accepte qu'elles ne puissent pas être disponibles à l'issue de sa remise. Ni Barco, ni ses entrepreneurs ou ses clients n'assument une quelconque responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit si des données non supprimées sur les Produits repris sont consultées ou acquises par un tiers.

## 9. Responsabilité

Notre responsabilité globale à l'égard des présentes Conditions générales et du Programme d'échange, indépendamment de la forme de l'action ou de la théorie juridique donnant lieu à une telle responsabilité, ne saura dépasser le montant versé pour les Nouveaux produits achetés. Nous ne saurons être tenus pour responsables des dommages indirects, exemplaires, spéciaux, punitifs, consécutifs ou accessoires de quelque nature que ce soit (notamment la perte de données, les frais de remplacement, le temps d'immobilisation de l'équipement ou la perte de profits), y compris si le Revendeur a été informé de la possibilité de tels dommages et nonobstant tout manquement à l'objet essentiel d'un recours ou d'une garantie limitée.

## 10. Retour d'informations

Tout commentaire, toute suggestion ou réclamation à propos du Programme d'échange peuvent être transmis à l'adresse prévue à cet effet indiquée sur la page du Programme d'échange.

## 11. Clauses finales

Aucune partie ne peut être tenue pour responsable de tout retard ou défaut de prestation en vertu des présentes Conditions générales s'il est causé par des facteurs indépendants de sa volonté. Les présentes Conditions générales sont régies par le droit interne de la Suisse sans égard à ses dispositions en matière de conflits des lois. La Convention des Nations Unies sur la vente de marchandises ne s'applique à aucune transaction en vertu des présentes Conditions générales. Tout litige, toute controverse ou réclamation découlant des présentes Conditions ou s'y rapportant, y compris la validité, l'invalidité, la violation ou la résiliation de celles-ci, sera résolu par arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage international suisse des Chambres de commerce suisses en vigueur à la date à laquelle la notification d'arbitrage est déposée conformément au présent Règlement. Il n'y a qu'un seul arbitre. Le siège de l'arbitrage est à Zurich. La procédure arbitrale se déroule en langue anglaise. Sauf indication contraire formulée dans les présentes, chaque partie est responsable des dépenses qu'elle engage dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions générales. Ces conditions ne peuvent être cédées ou transférées par le Revendeur. Une renonciation par l'une ou l'autre partie à n'importe quelle disposition des présentes Conditions générales ne doit pas être interprétée comme une renonciation à cette clause. Chaque partie conserve le droit d'appliquer une telle clause en cas de violation ultérieure. Si l'une des clauses des présentes conditions est jugée invalide ou inapplicable, les autres dispositions restent pleinement en vigueur. Les parties doivent se conformer aux dispositions de toutes les lois et tous les règlements applicables. Les présentes Conditions générales du Programme d'échange (y compris les exigences relatives à la page du Programme d'échange dont il est question dans les présentes conditions) constituent l'énoncé complet et exclusif de l'entente entre les parties liées par l'objet des présentes, et remplacent et annulent tous les accords verbaux et écrits antérieurs entre les parties à l'égard de cet objet. Toute disposition des présentes Conditions générales visant à atteindre les objectifs de ces clauses subsiste à la résiliation ou à l'expiration des présentes conditions, et est considérée comme maintenue aussi longtemps que nécessaire pour atteindre ces objectifs. En aucun cas, l'une ou l'autre partie (y compris Barco) ne sera empêchée de pratiquer d'autres transactions similaires ou en marge du champ d'application des présentes Conditions générales. Il est clairement convenu que toutes les autres activités liées à la compétence principale de Barco se poursuivront sans restriction en relation avec les présentes Conditions générales.

# Barco ClickShare - Page du Programme d'échange

## Généralités

<b>Pays participants</b>	Seuls les nouveaux produits Barco achetés en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Allemagne, en France, au Royaume-Uni, en Irlande, au Danemark, en Suède, en Norvège, en Finlande, en Autriche, en Italie, en Espagne, en Suisse et dans les Émirats arabes unis sont éligibles au Programme d'échange. Le pays d'acquisition du Produit repris n'a aucun effet sur l'éligibilité de la demande.
<b>Participants</b>	Seuls les partenaires Barco Gold, Silver et partenaires agréés qui font partie du programme Barco Connect ! sont éligibles à ce Programme d'échange. Les demandes émises par des personnes non autorisées ne seront pas acceptées.
<b>Produits repris</b>	Barco ClickShare: CSM-1, CSC-1, CS-100, CS-100 Huddle, CSE-200, CSE-200+ & CSE-800 Barco wePresent: WiPG-1000, WiPG-2000, WiPG-2000s, WiPG-1600W & WiCS-2100 Ben Q: Insta Show WDC 10, WDC 10C & SWDC 20 Crestron: Airmedia 2.0 & Airmedia 3.0 HRT: Huddle Hub One & Huddle Hub One + Kindermann Klick + Show: K10-S kit, K42H kit & K42U kit Kramer: Via Collage, Via Connect Pro, Via Connect Plus & Via Go Mersive: Solstice pod Gen 2 & Gen 3 I3Sync: Pro & Touch Lifesize: Share ScreenBeam: 1100 Vivitek: NovoEnterprise, NovoCast & NovoPro
<b>Nouveaux produits achetés</b>	<p>Barco CSE-200, CSE-200+, CSE-800, CX-20, CX-30 et CX-50.</p> <p>Le Barco ClickShare CSM-1 &amp; CSC-1 et Barco wePresent WiPG-1000, WiPG-2000, WiPG-2000s, WiPG-1600W &amp; WiCS-2100 peuvent être échangés contre un appareil CSE-200, CSE-200+, CSE-800, CX-20, CX-30 ou CX-50 neuf, que le Revendeur et l'Utilisateur final peuvent acquérir à tarif réduit.</p> <p>Le CS-100 &amp; CS-100 Huddle peut être échangé contre un appareil CSE-200, CSE-200+, CX-20, CX-30 ou CX-50 neuf, que le Revendeur et l'Utilisateur final peuvent acquérir à tarif réduit.</p> <p>Le CSE-200 peut être échangé contre un appareil CSE-200+, CSE-800, CX-20, CX-30 ou CX-50 neuf, que le Revendeur et l'Utilisateur final peuvent acquérir à tarif réduit.</p> <p>Le CSE-200+ &amp; CSE-800 peut être échangé contre un appareil CX-20, CX-30 ou CX-50 neuf, que le Revendeur et l'Utilisateur final peuvent acquérir à tarif réduit.</p> <p>Tous les produits compétitifs (Ben Q : Insta Show WDC 10, WDC 10C &amp; SWDC 20 ; Crestron : Airmedia 2.0 &amp; Airmedia 3.0; HRT : Huddle Hub One &amp; Huddle Hub One +; Kindermann Klick + Show: K10-S kit, K42H kit &amp; K42U kit; Kramer: Via Collage, Via Connect Pro, Via Connect Plus &amp; Via Go; Mersive : Solstice pod Gen 2 &amp; Gen 3; ScreenBeam : 1100; Vivitek : NovoEnterprise, NovoCast &amp; NovoPro; I3Sync : Pro &amp; Touch; Lifesize: Share) peuvent être échangés contre un appareil CSE-200, CSE-200+, CSE-800, CX-20, CX-30 ou CX-50 neuf, que le Revendeur et l'Utilisateur final peuvent acquérir à tarif réduit.</p> <p>Seuls les nouveaux produits Barco sont éligibles en tant que Nouveaux produits achetés. Les produits de démonstration ainsi que les produits remis sur le marché ou usés sont exclus du Programme d'échange.</p>

---

**Règles et exigences du Programme**

Le Programme d'échange se base sur le principe du un pour un et concerne uniquement les produits similaires. Un Revendeur doit faire l'acquisition d'un ou plusieurs Nouveaux produits achetés, et les échanger contre le même nombre de Produits repris **Barco**. Tout autre appareil ou territoire ne sera pas admissible.

Toutes les commandes passées dans le cadre du programme doivent comporter la mention « Programme Durabilité ».

Les demandes émanant de Revendeurs qui ne se trouvent pas sur le continent ne sont pas acceptées.

Le règlement des coûts liés à l'expédition des Produits repris, y compris les coûts annexes, tels que les taxes, les droits et frais de douane, incombe à Barco.

---

**Procédure**

Le Revendeur doit remplir un formulaire de demande avec les informations suivantes :

- Coordonnées du Revendeur (personne à contacter, adresse e-mail, numéro de téléphone, nom de l'entreprise, adresse, pays ou région)
- Coordonnées de l'Utilisateur final
- Adresse d'enlèvement (Revendeur ou Utilisateur final)
- Modèle et numéro de série des Produits repris
- Modèle, numéro de série et prix unitaire des Nouveaux produits achetés
- Numéro de la demande d'échange fourni par le distributeur

Le nombre de Produits repris à collecter doit correspondre au nombre de Nouveaux produits achetés à livrer.

La collecte des Produits repris doit avoir lieu dans les 30 jours suivant la date à laquelle le formulaire de demande a été rempli ou la réception du Nouveau produit acheté, selon la première éventualité. Un formulaire de demande est jugé invalide si les numéros de série des Produits repris qui y sont indiqués ne correspondent pas aux numéros de série des appareils collectés par le fournisseur de services de Barco.

Un formulaire de demande incomplet est systématiquement rejeté. Si une demande est incomplète, elle doit être complétée et soumise de nouveau pour être traitée. Un formulaire de demande est jugé incomplet s'il remplit un ou plusieurs des critères suivants :

- Manque d'informations parmi celles demandées sur le formulaire de demande, par exemple : numéro de série du Nouveau produit acheté.
- Absence d'une preuve d'achat avec date valide concernant un ou plusieurs Nouveaux produits achetés valides.
- Absence du document attestant du propriétaire du Produit repris, dont le numéro de série, la marque et le modèle.

Un e-mail de confirmation où figure le numéro de référence de la demande est envoyé une fois le formulaire de demande soumis. Il comporte des instructions relatives aux prochaines étapes de la procédure. Cet e-mail doit être imprimé et conservé par le Revendeur. Le numéro de référence de la demande doit accompagner toute question relative au Programme d'échange.

---

**Test d'acceptation (audit)**

Une demande d'échange est considérée comme satisfaite uniquement dans les cas suivants :

- Les Produits repris ont été enlevés par le fournisseur de services de Barco.
-

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'appareil fourni est complet (unité de base, boutons, alimentation, adaptateurs, antennes, etc.) et correspond à la description.</li> <li>• L'appareil fonctionne correctement.</li> <li>• Le numéro de série des Produits repris enlevés par le fournisseur de services de Barco correspond au numéro de série des appareils enlevés figurant sur le formulaire de demande rempli par le Revendeur.</li> </ul>
<b>Période de validité</b>	Pour être éligibles, les Nouveaux produits achetés doivent être acquis entre le 15/02/2019 (01/04/2019 pour l'Italie, l'Autriche, le Luxembourg et l'Espagne) et le 31/12/2021.
<b>Partenaire pour l'échange</b>	TechProtect GmbH, Max-Eyth-Straße 35, 71088 Holzgerlingen, Allemagne
<b>Site Web du Programme d'échange</b>	<a href="https://tradein.barco.com">https://tradein.barco.com</a>
<b>Adresse dédiée aux commentaires</b>	<a href="mailto:contact@tradein.barco.com">contact@tradein.barco.com</a>